



145050 - Comment le père pourrait il traiter également ses enfants en dépit de l'existante de différences individuelles

question

Nul doute que chaque personne possède une personnalité qu'Allah lui a réservée. Il y a certes d'éléments de caractère communs à tous les humains mais il y a des différences quand à la réunion de l'ensemble des caractères et leur degré d'intensité chez les individus. Ma question porte sur les enfants. Comment le père pourrait il tenir compte des différences de caractère et traiter également ses enfants males et femelles, malgré les qualités morales et naturelles qui peuvent pousser le père à être plus attaché aux uns qu'aux autres?

la réponse favorite

Louange à Allah.

1/ Allah Très Haut a créé la créature et établit des niveaux dans les qualités, les natures et les caractères. C'est une réalité constatée. Cela se voit à travers le monde entier. On le voit encore au sein des enfants de la même famille. Allah Très Haut place dans cette réalité une grande sagesse car cela reflète son énorme pouvoir.

2/ On ne peut pas contester le penchant d'un père pour un fils qui possède de belles qualités physiques et morales ou un fils qui possède un caractère qui attire les gens comme l'hilarité, l'abord facile, la douceur. La masculinité ne force pas nécessairement la préférence car on trouve beaucoup de gens qui font preuve d'un grand attachement envers leurs filles. L'inverse est aussi vrai.

3/ Un tel penchant ne saurait causer un reproche. Mais il ne convient pas de manifester cela devant les enfants car un tel comportement pourrait avoir de mauvaises conséquences. Quant à celui qui a un enfant unique, qu'il lui manifeste tous ses sentiments. Personne ne saurait le lui



reprocher.

4/ Beaucoup de pères ne savent pas que le fait de privilégier un de leurs enfants doué de qualités exceptionnelles pourrait lui porter atteinte car cela pourrait lui inspirer l'orgueil ou la paresse et le désœuvrement et la dépendance sur autrui dans ses propres affaires. Nul doute qu'un tel enfant ne sera utile ni à lui-même ni à son père ni aux autres membres de la famille.

5/ Les familles au sein desquelles les parents, notamment le père, privilégient l'un des enfants au détriment des autres connaissent de nombreux dégâts parmi lesquels:

a-Décourager les autres des efforts qu'ils déploient pour réussir et réaliser des progrès dans leur vie religieuse et profane;

b-Provoquer chez eux des maladies psychologiques et physiques;

c-Se mettre à ruser contre le frère privilégié cela peut même conduire à son meurtre!

Les pères qui pratiquent la discrimination au sein de leurs familles y sèment la division puisque leur comportement provoque la haine et l'inimitié et la jalousie entre les enfants. Les défavorisés se liguent contre les privilégiés voire contre leur père. Quand on médite sur l'histoire de Joseph (psl) notamment ce qui s'est passé entre lui et ses frères, saisit le bien fondé de cette parole. Allah Très Haut nous a parlé de la cause de ce qu'ils ont fait contre Joseph. À ce propos le Très Haut dit: **quand ceux-ci dirent : "Joseph et son frère sont plus aimés de notre père que nous, alors que nous sommes un groupe bien fort. Notre père est vraiment dans un tort évident. Tuez Joseph ou bien éloignez-le dans n'importe quel pays, afin que le visage de votre père se tourne exclusivement vers nous, et que vous soyez après cela des gens de bien (Coran,12:8-9).**

Nul doute que Jacob n'était point injuste envers ses enfants que voilà. Seule l'affection qu'il nourrissait dans son cœur envers Joseph les a aveuglés. À quoi pourrait on s'attendre de frères victimes d'injustice de la part d'un père qui privilégie l'un d'entre eux par des dons dont il prive les autres?

6/ Parmi les signes de discrimination entre les enfants les plus fréquents chez les gens figure



l'inégalité des dons qui leur sont faits. C'est interdit selon la loi purifiée d'Allah Très Haut. Cette pratique a comme défauts: le fait de pousser les enfants à maltraiter leur père et mère, avoir différentes attitudes envers la piété filiale. Notre prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a mis en garde contre cette pratique tout en insistant à qualifier cette forme de discrimination de complètement injuste. Nou'man ibn Bachir dit: « Mon père m'accompagna chez le prophète (Bénédiction et salut sur lui) et dit:

- ô Messenger d'Allah! Atteste quej'ai offert tant et tant de mes biensà Nou'man!

- En as -tu fait de même pour tes autres enfants?

- Non

- alors , va faire attester ça par un autre.»

Puis il ajouta:

- ne voudrais tu pas qu'ils te traitement bien de la même manière?

- Si! Alors non (pas de discrimination) (Rapporté par Mouslim,3059).

De même qu'Allah bannit cette discrimination en matière de dons, il l'exclut quand il s'agit de privilégier un enfant par le truchement d'un testament. En effet, il est interdit de faire un testament pour un héritier. Toutes ces dispositions visent à améliorer la situation des familles et à asseoir les liens qui unissent leurs membres sur des bases solides qui empêchent la division.

7/ Le père doit savoir qu'aucun de ses enfants n'est parfait. Même celui d'entre eux qui possède des qualités exceptionnelles pourrait aussi, s'il l'examine objectivement, avoir des qualités négatives. L'inverse est aussi vrai. Ceux qui sont défavorisés par lui peuvent posséder de nombreuses qualités positives. L'enfant aimé à cause de son dynamisme et son éloquence peut ne pas être utile à la famille quand il s'agit d'acheter des provisions de l'épicerie. Il peut ne pas être aptes quand il s'agit de servir des hôtes. Aussi faut il que les pères tiennent comptes de tout cela et développer les bonnes qualités de leurs enfants et les encourager à cause d'elles sans



demander à ceux qui n'en ont pas d'être comme ceux qui en ont. Car à chacun est facilité ce pourquoi il a été créé. Certains d'entre eux peuvent se distinguer par leur amour du travail, d'autre par leur amour du savoir, un troisième pour son habilité dans le commerce. Les uns peuvent avoir des caractères dont les autres sont privés. Le père intelligent doit exploiter cette diversité de manière à les rendre complémentaires. Chaque fois qu'il apprécie les qualités positives des uns, il doit en faire de même pour les autres afin de ne pas susciter la jalousie et l'inimitié entre eux avec la permission et l'assistance d'Allah Très Haut.

8/ Sur ce chapitre, que les pères et mères évitent de blâmer celui d'entre leurs enfants qui commet une faute en lui demandant de faire comme son frère un Tel. Il suffit de citer un parent ou un voisin du même âge que le fautif ou alors de l'encourager à acquérir de bonnes qualités et le dissuader des mauvaises qualités sans citer le nom d'une personne déterminée. Car la comparaison entre le fautif et son frère jugé meilleur peut créer une inimitié entre les deux frères.

9/ Il n'est pas juste de la part du père de traiter le mauvais enfant comme le bon puisque dans ce cas la bonté n'aurait plus de sens. Il doit plutôt apprendre à ses enfants que celui qui fait du bien en aidant sa mère , par exemple, ou en mémorisant le Coran, recevra la meilleure récompense et que celui qui agit mal en sera privé ou sera châtié en fonction des actes de désobéissance commis. Nous n'entendons pas par là qu'il faut récompenser l'un d'entre eux car nous avons déjà expliqué que cela est interdit. Nous entendons plutôt le fait de lui adresser de belles paroles ou d'augmenter les dépenses faites à son profit ou lui permettre de pratiquer plus long temps que le fautif un jeu licite, etc. Voilà l'équité que nous recommandons aux pères. Il ne s'agit pas de traiter les bons et les mauvais de la même manière car on serait alors injuste à l'égard des premiers.

Le père peut priver son fils rebelle de l'argent qui lui facilite ses actes de désobéissance. Mieux, il doit le faire jusqu'à ce que le fils cesse les actes qui suscitent la colère d'Allah Très Haut.

Cheikh Abdoullah ibn Djibrine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Je n'atteste pas un acte injuste.** Cela signifie que si le père favorise un de ses enfants, il devient injuste. Mais cela peut être permis si le favorisé est bon alors que le défavorisé est mauvais et pervers. S'il fait de son mieux pour le redresser sans y



réussir puisque l'enfant s'enfonce dans la désobéissance envers ses père et mère et envers Allah, se détourne d'Allah et du culte qui lui est rendu , se livre à la consommation des boissons alcoolisées, s'adonne aux actes condamnables et à la désobéissance envers Allah, si malgré tout, ses père et mère ne peuvent rien faire pour le redresser, rien n'empêche alors- puisqu'il est permis dans ce cas- de le négliger et de ne pas le traiter comme les autres. Mieux, il faut être sévère à son égard, voire lui priver de leur éducation ou de leurs dépenses ou lui infliger une punition pouvant contribuer à son redressement, avec l'assistance d'Allah. Cours de Cheikh Ibn Djibrin,1/23- Chamila.

10/ Nous conseillons aux pères d'inspirer à leurs enfants d'avoir les mêmes sentiments à l'égard de ceux d'entre eux qui méritent la compassion. Par exemple, l'un d'entre eux peut être un handicapé. Il ne convient pas dans ce cas que les père et mère perdent de vue la nécessité pour les autres enfants de l'entourer de leur compassion comme leurs parents. De cette façon, les parents garantissent à l'handicapé son droit à jouir de sentiments (favorables) comme ils garantissent le bannissement de l'inimitié dans leurs relations avec le frère handicapé.

11/ Malgré les différences de qualités et de caractères entre les enfants, il est religieusement obligatoire de leur réserver le même traitement dans les affaires apparentes. Si on supporte les frais de mariage pour l'un d'entre eux, on doit en faire de même pour tout autre qui voudrait se marier. Si on fait soigner la maladie de l'un d'entre eux, on doit en faire de même pour tout autre qui se retrouve dans la même situation. Si on contribue à l'instruction de l'un d'entre eux, on doit en faire de même pour les autres (pourvu qu'il s'agisse d'un enseignement permis). Il en est de même pour la prise en charge vitale et l'habillement. Le père doit traiter ses enfants justement. Nous ne disons pas de façon égale mais nous entendons qu'il doit donner à chacun ce dont il a besoin. Des ancêtres pieux étaient même allés jusqu'à dire qu'on doit traiter ses enfants de la même manière , même dans la distribution des baisers!

Dans son commentaire du précédent hadith de Nou'man, l'imam al-Baghawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **ce hadith comporte des leçons parmi lesquelles la recommandation de traiter ses enfants de manière équitable en ce qui concerne les dons et d'autres actes de**



bienfaisance, même les baisers. Males et femelles doivent être traités de la même façon pour ne pas inspirer à celui qui se sentirait défavoriser un sentiment qui le détournerait de la piété filiale. Charh as-Sunna, 8/297.

Il est rapporté qu'Ibrahim an-Nakha'i a dit: ils (les ancêtres pieux) recommandaient qu'on traite ses enfants équitablement , même dans la distribution des baisers. Moussannaf ibn Abi chayba,11/221.

Aussi, le père ne préférera-t-il personne à personne. Ce qui ne signifie pas qu'il doit nourrir les mêmes sentiments à l'égard de tout le monde car c'est impossible. Mais il peut les traiter justement dans les affaires apparentes. C'est aussi le cas du polygame. On ne peut pas l'empêcher d'aimer l'une de ses femmes plus que les autres. Mais, il lui est demandé d'être juste dans la mesure du possible à propos des affaires apparentes telles les dépenses, les tours et l'habillement.

Nous demandons à Allah de vous assister à faire ce qu'Il agrée et de vous aider à traiter vos enfants justement.

Allah le sait mieux.